

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N°75-216 du 16 septembre 1975

Portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1975 de la Province de l'Atacora, des Districts de Natitingou, Djougou, Bassila, Kouandé, Boukombé, Tanguiéta et des Communes Urbaines de Djougou et de Natitingou.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les **décrets modificatifs** subséquents ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur mode d'assiette et de perception et leur taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU L'Ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et indirects ;
- VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'Ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, Organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'Ordonnance n° 74-9 du 13 Février 1974, portant institution et organisation de la Commune ;
- VU le Décret n° 74-27 du 13 Février 1974, portant limites et dénominations des Circonscriptions Administratives ;
- VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU l'Ordonnance n° 75-18 du 5 Mars 1975 portant Loi de Finances pour la Gestion 1975 ;
- VU les Arrêtés n°s 64/6/CAB, 63/077, 66/19, 62/11, 62/13, 61/30 et 6/83/Bis/SG/AF des 2 Avril, 3 Mars, 5 Juin, 9 Juin, 11 Juin et 22 Juillet 1975 et les rapports n°s 61/250, 61/251, 6/210 et S/n° des 3 Mars, 4 Avril, 11 Juin et 28 juillet 1975 du Préfet de la Province de l'Atacora et des Chefs de Districts de Natitingou, Djougou, Bassila, Kouandé, Boukombé et de Tanguiéta ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

 E C R E T :

ARTICLE 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1975 de la Province de l'Atacora, des Districts de Natitingou, Djougou, Bassila, Kouandé, Boukombé, Tanguiéta et des Communes Urbaines de Djougou et de Natitingou arrêtés aux sommes ci-après :

PROVINCE DE L'ATACORA

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Recettes Ordinaires

QUARANTE UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE
SEIZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE HUIT FRANCS..... 41.376.458 Francs

Recettes Extraordinaires :

UN MILLION HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE
SIX CENT QUARANTE SEPT FRANCS 1.888.647 "
Soit au Total 43.265.105 Francs
=====

Dépenses Ordinaires

QUARANTE UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE
SEIZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE HUIT FRANCS..... 41.376.458 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE
SIX CENT QUARANTE SEPT FRANCS 1.888.647 "
Soit au Total 43.265.105 Francs
=====

COMMUNE ()RBAIN ()E /)ATITINGOU

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Recettes Ordinaires

DIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT QUATRE MILLE
SEPT CENT VINGT HUIT FRANCS 10.424.728 Francs

Recettes Extraordinaires

SIX CENT SOIXANTE CINQ MILLE DEUX CENT
QUARANTE SIX FRANCS 665.246 "
Soit au Total 11.089.974 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

DIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT QUATRE MILLE
SEPT CENT VINGT HUIT FRANCS 10.424.728 Francs

Dépenses Extraordinaires

SIX CENT SOIXANTE CINQ MILLE DEUX CENT
QUARANTE SIX FRANCS 665.246 Francs
Soit au Total 11.089.974 Francs
=====

.../...

△ DISTRICT /- URAL ØE /WATITINGOU (Titre I)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Recettes Ordinaires :

DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE
CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS..... 17.840.194 Francs

Recettes Extraordinaires

UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE
MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 1.493.344 "

Soit au Total 19.333.538 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE
MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 17.840.194 Francs

Dépenses Extraordinaires

UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE
MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 1.493.344 "

Soit au Total 19.333.538 Francs
=====

☞ COMMUNES ØE /WATITINGOU (Titre II)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Recettes Ordinaires :

UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 1.866.280 Francs

Recettes Extraordinaires :

UN MILLION SIX CENT SEIZE MILLE DEUX
CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 1.616.280 "

Soit au Total 3.482.560 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS 1.866.280 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION SIX CENT SEIZE
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS 1.616.280 "

Soit au Total 3.482.560 Francs
=====

COMMUNE ()RBAIN E ØE JOUGOU

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

Recettes Ordinaires

SEIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE
MILLE CENT TROIS FRANCS 16.274.103 Francs

Recettes Extraordinaires

DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS 2.877.289 "

Soit au Total 19.151.392 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

SEIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE
MILLE CENT TROIS FRANCS 16.274.103 Francs

Dépenses Extraordinaires

DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS 2.877.289 "

Soit au Total 19.151.392 Francs
=====

DISTRICT /--\ URAL ØE JOUGOU (Titre I)

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

Recettes Ordinaires

TRENTE QUATRE MILLIONS QUATRE VINGT QUINZE
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 34.095.395 Francs

Recettes Extraordinaires :

QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE DEUX
CENT CINQUANTE UN FRANCS 467.251 "

Soit au Total 34.562.646 Francs
=====

Dépenses Ordinaires

TRENTE QUATRE MILLIONS QUATRE VINGT QUINZE
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 34.095.395 Francs

Dépenses Extraordinaires

QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE
DEUX CENT CINQUANTE UN FRANCS 467.251 "

Soit au Total 34.562.646 Francs
=====

DISTRICT / URAL ØE ASSILA (Titre I)
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Recettes Ordinaires

SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX NEUF
MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS 7.479.770 Francs

Recettes Extraordinaires

QUATRE CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE FRANCS 488.004 "
Soit au Total 7.967.774 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX
NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS 7.479.770 Francs

Dépenses Extraordinaires

QUATRE CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE FRANCS 488.004 "
Soit au Total 7.967.774 Francs
=====

 COMMUNES ØE ASSILA (Titre II)
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Recettes Ordinaires

UN MILLION QUATRE CENT TRENTE NEUF
MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 1.439.544 Francs

Recettes Extraordinaires

UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX
SEPT MILLE DEUX CENTS FRANCS 1.497.200 "
2.936.744 Francs
=====

Dépenses Ordinaires

UN MILLION QUATRE CENT TRENTE NEUF
MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 1.439.544 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT
MILLE DEUX CENTS FRANCS 1.497.200 "
Soit au Total 2.936.744 Francs
=====

△) ISTRIC /--(URAL △) E KOUANDE (Titre I)
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Recettes Ordinaires :

DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT
DIX MILLE TROIS CENT VINGT SIX FRANCS 17.490.326 Francs

Recettes Extraordinaires

CINQ CENT MILLE FRANCS 500.000 "
Soit au Total 17.990.326 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX MILLE TROIS CENT VINGT SIX FRANCS 17.490.326 Francs

Dépenses Extraordinaires

CINQ CENT MILLE FRANCS 500.000 "
Soit au Total 17.990.326 Francs
=====

(COMMUNES ØE KOUANDE (Titre II)
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Recettes Ordinaires

DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE
SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 2.415.632 Francs

Recettes Extraordinaires :

UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE
SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 1.865.632 "
Soit au Total 4.281.264 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUINZE
MILLE SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 2.415.632 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE CINQ
MILLE SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 1.865.632 "
Soit au Total 4.281.264 Francs
=====

 ISTRIC T  URAL  OE  OUKOMBE (Titre I)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Recettes Ordinaires

QUINZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE
 DIX HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGTS FRANCS 15.678.380 Francs

Recettes Extraordinaires :

DEUX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE
 NEUF CENT TRENTE DEUX FRANCS 281.932 "

Soit au Total 15.960.312 Francs
 =====

Dépenses Ordinaires :

QUINZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE
 DIX HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGTS FRANCS 15.678.380 Francs

Dépenses Extraordinaires :

DEUX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE
 NEUF CENT TRENTE DEUX FRANCS 281.932 "

Soit au Total 15.960.312 Francs
 =====

 COMMUNES  OE  OUKOMBE (Titre II)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Recettes Ordinaires :

DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT
 MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 2.387.872 Francs

Recttes Extraordinaires

UN MILLION SEPT CENT TRENTE SEPT MILLE
 HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 1.737.872 "

Soit au Total 4.125.744 Francs
 =====

Dépenses Ordinaires :

DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT
 SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 2.387.872 Francs

Dépenses Extraordinaires :

UN MILLION SEPT CENT TRENTE SEPT
 MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 1.737.872 "

Soit au Total 4.125.744 Francs
 =====

☐ DISTRICT ☒ URAL DE ☒ ANGUIETA (Titre I)

-0-0--0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Recettes Ordinaires

VINGT SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS 26.500.000 Francs

Recettes Extraordinaires

CINQ CENT MILLE FRANCS 500.000 "

Soit au.Total..... 27.000.000 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

VINGT SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS 26.500.000 Francs

Dépenses Extraordinaires

CINQ CENT MILLE FRANCS 500.000 "

Soit au Total 27.000.000 Francs
=====

☐ COMMUNES DE ☒ ANGUIETA (Titre II)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Recettes Ordinaires :

QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE
QUATRE CENTS FRANCS 4.177.400 Francs

Recettes Extraordinaires :

TROIS MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS 3.372.000 "

Soit au Total 7.549.400 Francs
=====

Dépenses Ordinaires :

QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE DIX
SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS 4.177.400 Francs

Dépenses Extraordinaires :

TROIS MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS 3.372.000 "

Soit au Total 7.549.400 Francs
=====

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

FAIT A COTONOU, LE 16 septembre 1975

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA
SECURITE, P.I.

INTENDANT MILITAIRE DE 3° CLASSE
ISIDORE AMOUSSOU.-

LIEUTENANT MARTIN DOHOU AZONHIHO.-

AMPLIATIONS.-

PR 8 - SGG 4 - CS 6
IGF - Gde Ch. 2 - JORD 1
CNI 1 - MF 6 - DTCP 4 - INSAE 2
MINISTERE 13 - SPD 2 - DGAJL 2 -
CNR 4 - IAE - DCCT 2 - DPE 2 - DCF 1
DB 8 - PROVINCE ATACORA 2 - DISTRICTS 12
COMMUNES 12.-